

SNES

U.



ISSN N° 039 -6522 CPPAP N° 0605 S 05524
Directeur de la publication : Michel DEVRED
Imprimerie spéciale SNES 209 rue Nationale Lille

Supplément à LILLE - SNES N° 255 Mai 2006

AUX SECRETAIRES DE S1

AUX MEMBRES DE LA CA

LILLE, le 31 mai 2006

CIRCULAIRE N° 8



Le 10 JUIN :



➤ **Journée nationale de la Défense des Services Publics**



➤ Etats généraux de la jeunesse, à la Sorbonne – Paris I

SOMMAIRE

Action :

- ↳ Journée nationale de la défense des Services Publics *Page 2*
- ↳ Protestez contre les compléments de services
- ↳ Lancement des Etats Généraux de la jeunesse (Paris) *Page 3*

Droits et Libertés :

- ↳ RESF : la chasse à l'enfant a commencé *Page 4*

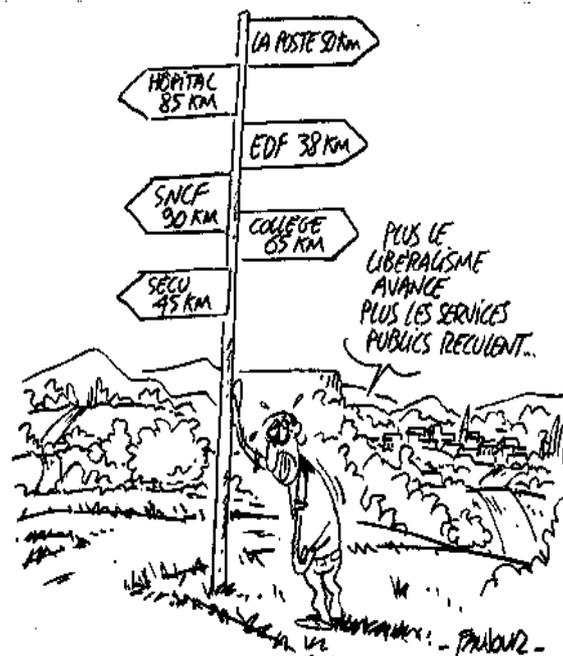
Annexes :

- ↳ RESF : lettre à tous les établissements scolaires *Annexe 1*
- ↳ RESF : Exemple de motions à déposer dans les CA *Annexe 2*

Dans le cadre de la journée nationale d'action pour la défense des services publics

**Samedi 10 juin, salle du "Gymnase",
7 place Sébastopol à Lille, face au théâtre Sébastopol:**

- **13h : découverte des stands** des organisations membres du collectif avec leur propres thèmes et débats sur les services publics. La FSU tiendra un stand sur le service public d'Education.
- **14h : premier forum sur les services publics en Europe avec :**
 - Marie Noëlle LIENNEMAN (députée européenne)
 - Jean Maurice DEHOUSSE (ancien député européen Belge et ancien bourgmestre de Liège),
 - Gabriella MARONGIU (conseillère régionale).
- **15h30 : diffusion du documentaire « les apprentis sorciers »** de Gilles BALBASTRE sur EDF avec :
 - Jean François CARLIER (CGT Mines Energies)
 - Yves DIMICOU (économiste du PCF).
- **17h30 : deuxième forum** sur les délégations de services publics avec l'exemple de l'eau, vers un retour à la gestion 100% public avec Jean-Luc TOULY (CGT ex salarié de VEOLIA, co-auteur de « L'eau des multinationales, les vérités invouables » chez Fayard.



Autres actions et manifestations :

- A CALAIS et A CAMBRAI (distributions de tracts en ville),
- A DOUAI : Place d'Armes dès 12h
- 14 h/17 h débats : éducation/formation/accès à l'emploi d'une part ; puis poste/communication et transports ; enfin sécu santé et eau.
- 18h30 à ARLEUX à la péniche : projection d'un film sur 1936 et débat sur la précarité avec le secours populaire.

Protestez contre les compléments de services

Lors du CTPD 59 concernant les mesures de cartes scolaires nous avons dénoncé la saignée inadmissible que subissent les collègues du département et nous avons constaté que les moyens alloués au département étaient tels que l'Inspection Académique se voyait contrainte de gérer des CSD de faible amplitude (2 à 3 heures) en les reliant à des établissements parfois très éloignés.

A l'heure où les établissements doivent penser à la répartition des services, l'exercice comptable de la gestion de la pénurie montre ses limites et nous assistons à des propositions de répartitions aberrantes au regard de l'intérêt pédagogique dû aux élèves et au regard du respect dû aux personnels.

Ainsi on demande à une collègue de faire 70 km aller retour pour assurer 4 heures de soutien à des élèves qu'elle n'a pas en cours, obligeant ainsi les autres collègues à faire des HSA pour assurer les enseignements obligatoires ou alors d'effectuer 4 fois ces 70km pour prendre en charge une classe.

Si vous rencontrez de telles situations ubuesques, faites les remonter à l'Inspection Académique en adressant un courrier de protestation*. Vous pouvez également faire voter une motion en CA (pensez à renvoyer un double au S3 de Lille).

Par ailleurs nous rappelons que le rectorat n'accepte plus les demandes de MCS à la place des CSD imposés aux collègues. Si votre chef d'établissement ne vous avez pas demandé votre accord et que vous venez d'apprendre que vous deviez effectuer un CSD, nous vous encourageons à écrire à l'Inspection Académique et à nous envoyer un double de votre protestation.

* un modèle de lettre sera prochainement disponible sur le site du SNES de Lille www.lille.snes.edu



Samedi 10 Juin Université de la Sorbonne - Paris 1 Pour des États généraux de la jeunesse

La FSU et les organisations étudiantes et lycéennes, d'autres organisations, organisent des États Généraux de la jeunesse à la Sorbonne. Le SNES y invite tous les collègues à y participer, et prendra en charge 5 déplacements. Se rapprocher du S3.

Pour diffusion auprès des élèves, utiliser le tract paru dans le courrier du S1 n°10 du 20 mai 2006

Programme de la journée :

9 h 30 : accueil (12 place du Panthéon – Paris 1)

10 heures - 13 heures : 4 ateliers : formation et réussite, emploi et insertion, autonomie de la jeunesse, droits des jeunes.

14 h 30-16 h 30 : rapport des ateliers, débats et conclusions des organisateurs

En novembre dernier, avec la crise des banlieues, et puis, il y a quelques semaines avec le mouvement anti CPE, c'est toute la jeunesse, avec des modes d'expression différents, qui vient de faire part à la société, et avec quelle force, de ses inquiétudes et de ses attentes : refus des discriminations sociales et ethniques, refus de la précarité dans toutes ses dimensions, notamment sociale et professionnelle. Une récente étude du CEREQ portant sur la génération des jeunes sortis de formation initiale en 1998, confirme toute l'étendue des problèmes et le poids des origines socioculturelles : plus d'un tiers des jeunes n'arrivent pas à connaître une période continue d'emploi de plus de 18 mois durant les cinq années suivant leur formation ; le risque de chômage est particulièrement grand pour les enfants d'ouvriers et pour les jeunes issus de l'immigration extra-européenne.

Face à une telle situation, la réponse du gouvernement qui, au-delà du retrait du CPE, se contente de mettre en place une commission « université-emploi », apparaît bien dérisoire : elle ne s'intéresse qu'aux seuls étudiants alors que c'est toute la jeunesse qui s'est insurgée et ne traite que quelques-uns des problèmes qui se posent aujourd'hui aux jeunes (conditions de vie des étudiants, informations sur les débouchés des filières, professionnalisation des formations universitaires). Cela n'empêchera pas le SNES de donner son avis à cette commission, tant au niveau national qu'au niveau des académies, notamment sur la question de l'information et de l'orientation, et d'attirer l'attention sur la situation des jeunes

qui, à raison de 50 % de ceux qui suivent des études après le bac, sont engagés dans des filières ostensiblement ignorées du premier ministre : STS, CPGE et IUT.

Mais il est clair que pour se porter à la hauteur des questions posées, il faut élargir le propos et impliquer très directement dans la discussion les jeunes eux-mêmes ; c'est tout le sens de la proposition du SNES et de la FSU d'organiser avec eux des États généraux. L'initiative prend maintenant forme. Toutes les organisations de jeunes, étudiants et lycéens, qui ont été au cœur du mouvement, UNEF, UNL, FIDL, ont décidé d'être parties prenantes. Du côté des organisations syndicales, CGT et Solidaires seront présentes aux côtés de la FSU. Tout sera fait jusqu'au bout pour élargir le cercle des participants, notamment du côté de l'intersyndicale des 12 (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires, UNEF, Confédération étudiante, UNL et FIDL) dont nous restons convaincus, qu'après le succès qu'elle a obtenu, elle peut et doit encore jouer un rôle. Les délais très courts, les difficultés inhérentes à la fin du troisième trimestre de l'année scolaire, la préparation des examens ont conduit les organisateurs à concevoir la journée du 12 juin comme le lancement public d'un processus qui devrait se prolonger au premier trimestre de l'année scolaire par des initiatives locales, dont la synthèse pourrait être faite dans des États généraux de la jeunesse qui se tiendraient en octobre ou novembre.



LA CHASSE À L'ENFANT A COMMENCÉ

LES ETABLISSEMENTS DOIVENT SE MOBILISER

A compter du 30 juin prochain, des dizaines d'enfants scolarisés dans notre académie seront menacés d'expulsion, à un moment où les communautés éducatives risquent de relâcher leur vigilance... **CELA EST INACCEPTABLE !**

De nombreux collègues et parents d'élèves de l'académie sont déjà engagés dans la lutte pour la protection de ces enfants dans le cadre du Réseau Education sans frontières.



Il faut maintenant que **CHAQUE ETABLISSEMENT** leur apporte son soutien en votant une motion lors du prochain CA et en la transmettant aux élus, car ces enfants et le cas échéant leur famille **SONT EN DANGER**.

**UNE MOBILISATION FORTE PEUT LES PROTEGER et le
SNES VA Y PRENDRE TOUTE SA PLACE.**

Voici les contacts du Réseau et un modèle de motion possible (en annexes).

RESF 59-62 : s/c FSU – halles aux sucres 28, rue des Archives 59800 LILLE – Mail : resf5962@wanadoo.fr

Didier : 06.76.48.57.98 - Christophe : 06.83.56.03.07 - Virginie : 06.62.19.93.00

RESF ARRAS-LENS : s/c FSU Maison des Sociétés 16 rue A. Briand 62000 Arras – Mail : resf.arras-lens@laposte.net

RESF CALAIS : mail : educsansfrontieres.calais@laposte.net

(CNT-SSEC, CSP59, FCPE, FERC-CGT, FSU, LDH, MRAP, SUD Education, SUD Santé-Sociaux, Syndicat des Avocats de France, UNSA Education, ... et des individus)

ANNEXE 1

Réseau Education Sans Frontière
Nord Pas-De-Calais



A l'attention de tous les établissements scolaires

Lille, le 21 mai 2006

Bonjour,

Comme vous le savez peut-être, des enfants et des jeunes étrangers sont susceptibles d'être expulsés à partir du 30 juin. En effet, la circulaire du ministère de l'Intérieur datant du 30 octobre 2005 demande aux préfets d'attendre le 30 juin pour reconduire aux frontières les familles et les jeunes scolarisés sans papiers.

En tant qu'enseignants, parents d'élève ou citoyens, nous ne pouvons accepter que des jeunes soient arrachés à leurs études, à leurs amis et à leurs enseignants.

Une mobilisation urgente est nécessaire ; il est important que nous fassions entendre aux autorités notre refus d'assister à des abominations commises en notre nom.

Que vous connaissiez ou non dans votre établissement des jeunes dans cette situation, vous pouvez vous aussi agir.

Nous vous proposons de déposer une motion lors du prochain conseil d'administration ou conseil d'école de votre établissement.

Cette motion sera jointe au compte-rendu du C.A. ou du C.E..

Il serait plus qu'utile d'autre part de la faire connaître au maximum et avant tout de la faire parvenir à la Préfecture du Nord ou du Pas-de-Calais le cas échéant (mais aussi aux Mairies, Conseil Régional, Conseil Général, député de la circonscription, presse...).

Merci de nous en faire parvenir une copie (nous les rediffuserons de manière groupée) par le biais de notre adresse e-mail : RESF5962@wanadoo.fr ou via les syndicats ou associations membres du réseau.

Vous trouverez ci-dessous trois exemples de motions que vous pouvez reprendre, adapter, modifier... ainsi que les coordonnées de la Préfecture du Nord et celles de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Cordialement

Réseau Education Sans Frontières 59 62

Coordonnées des Préfectures :

Préfecture du Nord
Monsieur le Préfet du Nord
Fax : 03.20.30.52.52
Et copie à l'attention de Monsieur
ANIAMBOSSOU, Secrétaire général adjoint
123, rue Nationale
59039 LILLE CEDEX
Fax : 03.20.30.57.65

Préfecture du Pas-de-Calais
Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
16 Place de la Préfecture 62000 ARRAS
Fax : 03.21.21.23.05

ANNEXE 2

EXEMPLE DE MOTIONS :

MOTION

La France, patrie des Droits de l'Homme, doit rester fidèle à ses valeurs.

Aujourd'hui, des enfants et leurs parents, des jeunes majeurs scolarisés, sont menacés d'expulsion, alors même qu'ils adhèrent aux valeurs de la République.

Ces enfants et ces jeunes ont fui la violence, la guerre et la misère. Au sein des établissements scolaires, ils font la preuve de leur désir de s'instruire et d'acquérir une formation. Par conséquent, la France a le devoir moral, conformément à sa tradition d'accueil, de leur permettre de poursuivre leur vie ici.

Nous, enseignants, agents, parents et élèves de voulons revoir ces jeunes à la rentrée 2006 dans nos établissements et demandons aux autorités françaises de faire ce qui est en leur pouvoir pour que ces jeunes étrangers puissent poursuivre leur scolarité.

Fait à le

MOTION

Considérant le droit fondamental au savoir, à la connaissance, à l'instruction et à l'éducation,

Considérant l'inscription dans notre Etablissement de jeunes étrangers sans papiers,

Considérant la fonction éducative et citoyenne de l'école publique et du service public de l'Education,

Considérant la nécessité que la formation entamée par ces jeunes se poursuive jusqu'à son terme,

Considérant le rôle et la fonction d'intégration de la communauté scolaire,

Considérant l'école comme un lieu par excellence du vivre ensemble,

Nous représentants du personnel (enseignants et agents), des élèves et des parents de la communauté scolaire de l'Etablissement (Lycée, Collège ou Ecole) demandons que ces jeunes étrangers puissent poursuivre leur scolarité à la rentrée scolaire 2006.

Fait à le

MOTION

Les enfants de parents « sans papiers » doivent avoir les mêmes droits que tous les enfants

En référence à la convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies, le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France :

Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs fondamentales qu'elle édicte et exigeons pour les enfants des familles « sans papiers » :

- Le droit à l'éducation (article 28 de la convention).
- Le droit d'accès à l'ensemble des enseignements prévus dans le cadre de l'Education nationale.
- Le droit à l'égalité de traitement pour les activités scolaires et péri-scolaires.
- Le droit à la non-discrimination et le droit aux loisirs.
- Le droit à la santé et au bien être, à la protection contre toute forme d'exclusion ou d'atteinte morale ou physique à son intégrité.
- le droit au logement leur assurant des conditions de vie décentes

Lesréunis aujourd'hui en Conseil d'administration (ou en conseil d'école) demandent à leurs élus (Mairie, Conseil Général, Région, Etat) de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que cesse le scandale actuel concernant ces enfants et leur famille, soumis à l'angoisse perpétuelle de se voir expulsés de leur logement, reconduits à la frontière et contraints à vivre dans des conditions indignes de tout être humain.
